

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL

Fondée en 1834 par Ludger Duvernay

“ Rendre le peuple meilleur ”.

... MEMBRES ...

Sont *membres actifs* de l'Association les Canadiens d'origine française de père ou de mère, ou tout citoyen d'autre origine ayant épousé une canadienne-française catholique, qui auront été élus membres actifs et posséderont les qualifications requises par les règlements.

Sont *membres ordinaires* de l'Association tous les Canadiens d'origine française de père ou de mère, ou tout autre citoyen d'autre origine ayant épousé une canadienne-française catholique, qui, sur proposition de deux membres de leur paroisse, auront été élus à la majorité d'une assemblée générale de leur section ou société.

Tous les membres du clergé catholique d'origine française sont de droit membres ordinaires de l'Association.

Sont *membres fondateurs* ceux qui feront un don de la valeur de cent piastres ou plus à l'Association.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association Saint-Jean-Baptiste a pour but :

1o Unir entre eux tous les Canadiens ;

2o Leur fournir un lieu de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ;

3o Cimentier l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille ;

4o Favoriser, par toutes les voies légitimes, les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'Association en particulier ;

5o Former au moyen de souscriptions annuelles, un fonds qui sera employé à des œuvres de bienfaisance, à secourir les membres frappés par l'adversité ou la maladie, et à faire inhumer convenablement ceux d'entre eux qui mourraient pauvres ;

6o Enfin, engager tous ceux qui font partie de l'Association à pratiquer les uns envers les autres tout ce que l'honneur et la fraternité prescrivent aux enfants d'une même patrie.

Les membres ne sont pas tenus personnellement responsable de ses obligations.